



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session plénière du 2 mars 2017

Intervention générale de Michel CHASSIER

Rapport N° 17.01.01 SRADDET

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Vous nous avez indiqué que le débat ne porterait pas sur le fond, mais c'est bien sur le fond que sont longuement exprimés les différents rapporteurs, pendant plus d'une heure, alors que vous n'avez accordé aux présidents de groupe que 5 minutes pour répondre.

La loi NOTRe précise le périmètre des compétences de la Région, le contenu du SRADDET et la méthode l'élaboration.

Nous pouvons regretter dans le texte de la loi que l'on ne mette pas en avant l'aménagement du territoire, car toutes les autres politiques en découlent. **L'aménagement et l'égalité des territoires** n'apparaît dans le texte qu'en 11ème position, alors que c'est pourtant la vocation première et historique des Régions, comme l'appellation même du SRADDET.

Vous le rappelez d'ailleurs en indiquant deux enjeux fondamentaux :

- Affirmer la Région dans son rôle de définition d'orientations pour l'aménagement de son territoire,
- Rationaliser le nombre de documents existants, ce qui nous laisse quelque peu dubitatifs.

Le fait de rajouter un « **E** » au SRADDT, qui correspond au terme « **égalité** » souligne que ce n'est pas le cas aujourd'hui, au moins dans le ressenti de nos concitoyens. Cette préoccupation ou du moins son affirmation est probablement la conséquence du vote Front National dans la ruralité, comme quoi c'est un vote utile !

Et si ce rapport ne porte pas sur le fond, mais seulement sur les modalités d'élaboration et de lancement, le document précise toutefois le périmètre et le contenu, mais n'évoque pas les objectifs qui devraient constituer la ligne directrice de la démarche de construction du schéma.

Pourtant la définition des objectifs par notre assemblée devrait constituer la 1ère phase du processus d'élaboration, **les modalités quant à elles relevant de la phase 2 et devraient être débattues par la CTAP.**

C'est ainsi que le prévoit la loi.



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

2, Place Sainte Croix - 45000 ORLEANS

grpfn@grp.regioncentre.fr

fn-regioncentre.fr



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Par ailleurs l'énumération des domaines à intégrer ne nous semble pas suffisamment précise ni exhaustive. Plusieurs domaines relèvent directement de schémas existants, mais le développement économique, qui constitue pourtant une des compétences pour lesquelles la loi NOTRe a renforcé les compétences de la Région, en lui donnant le rôle de chef de file, n'est pas mentionné, bien qu'il se retrouve dans un schéma spécifique.

Nous demanderons aussi que le volet routier soit expressément intégré, conformément au 3^{ème} alinéa de l'art. L.4251-1 du CGCT qui dispose que le SRADDET « **identifie les voies et axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional** ».

Nous présenterons un amendement allant dans ce sens.

Philippe Fournié a longuement évoqué la question des transports sans aborder cet aspect, limitant l'intermodalité au domaine des transports collectifs.

Il n'a pas abordé non plus la question des TET, que nous aurions souhaité voir aborder au cours de cette session, nous en avons fait la demande. Il s'agit pourtant d'un sujet qui touche l'aménagement du territoire, et qui impacte fortement la trajectoire budgétaire de la mandature.

Nous craignons que ces imprécisions ne compliquent le processus d'élaboration, et nous ne sommes pas convaincus que le SRADDET mette un terme à ce que certains parlementaires avaient appelé la « schéma-mania ».

Nous ne sommes pas non plus entièrement convaincus par la cohérence de tous ces schémas, quant à la valeur prescriptive ou simplement normative de SRADDET, vous savez qu'elle fait l'objet d'un vrai débat juridique renvoyant à la répartition des compétences et à l'impossibilité d'imposer une décision qui aggraverait les charges des collectivités infrarégionales.

Nous voudrions également mettre l'accent sur l'égalité des territoires au moment où notre Région est touchée à son tour par la « **métropolisation** » qui risque d'accentuer le déséquilibre entre les grands pôles urbains par rapport aux villes moyennes et à la ruralité, que nous avons déjà signalé en 2011, justifiant notre abstention sur le SRADDT.

Pas certain non plus que les citoyens puissent avoir une vision claire qui leur permette d'être associés à sa construction.

Nous attendons par conséquent de ce débat un certain nombre de clarifications afin d'avoir la garantie que l'élaboration de SRADDET prenne en compte les différents points qui viennent d'être évoqués.

Mais il est évident que c'est la cadre même de la loi NOTRe qui doit être entièrement revu.

